Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260526-CC_20260526_103-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 19 mai 2026 qui leur a été adressée par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Armelle RIDARD ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Thierry CHAMAILLARD ; David BOULVAIS : Sophie COUTANT ; Edwige MESSAGER ; Pascal NIZAN ; Kevin ARGENTIN ; Marie-Noëlle AMIOT ; Damien GUIHUR ; Corinne PERRÉ ; Stéphane ROUAULT (jusqu'à la délibération N°CC-098/2026) ; Jean-Luc GICQUEL ; Jean-Jacques MALEY ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET ; Jack NOËL ; Michel BERTHO ; Didier BOURNE ; Maud GAVAUD. Fabienne BRIERO ; Didier PIRON ; Rasa MERECKAITE-BECKERIS ; Gérard REYNAUD ; Michel PICHARD ; Christelle CONOIR ; Josiane DENIS ; Nellie JOLIVET ; Jocelyne LAUR ; Christophe LAUNAY ; Matthieu LE GOVIC ; Maïwenn RAULT ; Pascal MARCHAND ; Marie-Annick DREANO ; Frédéric POULIZAC ; Clarisse GUILMOTO ; Stéphane JAN ; Karine PRUNIER (à partir de la délibération N°CC-091/2026) ; Adrien HAVARD ; Anita DUVAL ; Joël GUEGAN ; Patrick VERREY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Fabienne TANGUY ; Maryannick LE DEVEHAT ; Jean-Charles SENTIER ; Nathalie IAFRATE ; Daniel LE RUYET ; Michel GORTAIS ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Lydia DENOUAL.

Conseillers communautaires absents suppléés :
Philippe LOUAPRE suppléé par Jocelyne LAUR.

Conseillers communautaires absents :
Patrick POCARD.

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 57
Présents : 55, 56 à partir de la délibération N°CC-091/2026, 55 à partir de la délibération N°CC-099/2026
Votants : 55, 56 à partir de la délibération N°CC-091/2026, 55 à partir de la délibération N°CC-099/2026
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : N°CC-103/2026 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.

Rapporteur : Michel PICHARD

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260526-CC_20260526_103-DE

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le tableau des emplois et des effectifs du budget principal et budgets annexes,

Vu la procédure de recrutement relative au poste de responsable espace jeunes – animateur jeunesse,

Vu la procédure de recrutement relative au poste d'animateur jeunesse,

Vu la procédure de recrutement relative au poste de coordinateur des collectes,

Il est proposé à l'assemblée les modifications apparaissant dans les tableaux ci-après :

Budget principal

- Dans le cadre du déroulement de carrière :

Promotion interne 2026

Créations de postes				
Intitulé du poste / service	Cadres d'emplois	Nombre de poste	Quotité du poste	Date d'effet
Adjoint au coordinateur des accueils de loisirs et directeur d'accueils de loisirs	Animateurs	1	35/35ème	01/07/2026
Directeur d'accueils de loisirs	Animateurs	2	35/35ème	01/07/2026
Educateur sportif	Animateurs	1	35/35ème	01/07/2026
Responsable adjoint du service culture	Rédacteurs	1	35/35ème	01/07/2026

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260526-CC_20260526_103-DE

Responsable de médiathèque	Assistants de conservation du patrimoine	1	35/35ème	01/07/2026
Contrôleur de gestion	Attachés	1	35/35ème	01/07/2026
Nombre de créations de postes		**7**		

Monsieur le président précise qu'en cas de nomination des agents, tout ou partie des postes ci-après seront supprimés lors d'un prochain conseil communautaire :

Suppressions de postes			
Intitulé du poste / service	**Cadres d'emplois**	**Nombre de poste**	**Quotité du poste**
Adjoint au coordinateur des accueils de loisirs et directeur d'accueils de loisirs	Adjoints administratifs	1	35/35ème
Directeur d'accueils de loisirs	Adjoints d'animation	2	35/35ème
Educateur sportif	Adjoints d'animation	1	35/35ème
Responsable adjoint du service culture	Adjoints administratifs	1	35/35ème
Responsable de médiathèque	Adjoints du patrimoine	1	35/35ème
Contrôleur de gestion	Rédacteurs	1	35/35ème
Nombre de suppressions de postes		**7**	

Avancement de grade

Monsieur le président précise qu'il convient d'ajuster le tableau des emplois et des effectifs pour ouvrir le poste d'agent technique polyvalent au cadre d'emplois des adjoints techniques et permettre ainsi un déroulement de carrière jusqu'au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe.

- Dans le cadre de la pérennisation d'emplois non permanents occupés par des agents contractuels et dont le besoin est permanent :

Créations de postes				
Intitulé du poste / service	**Cadres d'emplois**	**Nombre de poste**	**Quotité du poste**	**Date d'effet**
Animateur d'accueils de loisirs	Adjoints d'animation	3	12.25/35ème	01/07/2026
Animateur d'accueils de loisirs	Adjoints d'animation	1	17.50/35ème	01/07/2026
Animateur d'accueils de loisirs	Adjoints d'animation	4	7.00/35ème	01/09/2026
Nombre de créations de postes		**8**		

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260526-CC_20260526_103-DE

Suppressions de postes				
Intitulé du poste / service	Cadres d'emplois	Nombre de poste	Quotité du poste	Date d'effet
Animateur d'accueils de loisirs	Adjoints d'animation	2	14.70/35ème	01/07/2026
Animateur d'accueils de loisirs	Adjoints d'animation	1	8.75/35ème	01/09/2026
Nombre de suppressions de postes		3		

- Dans le cadre de la réussite à concours :

Créations de postes			
Intitulé du poste / service	Cadres d'emplois	Quotité du poste	Date d'effet
Assistant administratif et de communication des saisons culturelles	Rédacteurs	35/35ème	01/07/2026
Chargé de création graphique et coordinateur de projets communication	Rédacteurs	35/35ème	01/07/2026
Nombre de créations de postes		2	

Suppressions de postes			
Intitulé du poste / service	Cadres d'emplois	Quotité du poste	Date d'effet
Assistant administratif et de communication des saisons culturelles	Adjoints administratifs	35/35ème	01/07/2026
Chargé de création graphique et coordinateur de projets communication	Adjoints administratifs	35/35ème	01/07/2026
Nombre de suppressions de postes		2	

- Dans le cadre de l'ouverture du nouvel espace jeunes à la rentrée 2026 :

Créations de postes			
Intitulé du poste / service	Cadres d'emplois	Quotité du poste	Date d'effet
Responsable espace jeune - Animateur jeunesse	Animateurs Adjoints d'animation	35/35ème	01/08/2026
Animateur jeunesse	Animateurs Adjoints d'animation	24.50/35ème	01/09/2026
Nombre de créations de postes		2	

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260526-CC_20260526_103-DE

Budget annexe – Déchets TEOM :

- Dans le cadre de la pérennisation des emplois :

Créations de postes			
Intitulé du poste / service	Cadres d'emplois	Quotité du poste	Date d'effet
Agent d'accueil du service prévention et gestion des déchets	Adjoints administratifs	35/35ème	01/07/2026
Nombre de créations de postes		1	

- Dans le cadre de la promotion interne 2026 :

Créations de postes			
Intitulé du poste / service	Cadres d'emplois	Quotité du poste	Date d'effet
Assistante du service prévention et gestion des déchets	Rédacteurs	35/35ème	01/07/2026
Responsable du service prévention et gestion des déchets	Techniciens	35/35ème	01/07/2026
Nombre de créations de postes		2	

Monsieur le président précise qu'en cas de nomination des agents, tout ou partie des postes ci-après seront supprimés lors d'un prochain conseil communautaire :

Suppressions de postes		
Intitulé du poste / service	Cadres d'emplois	Quotité du poste
Assistante du service prévention et gestion des déchets	Adjoints administratifs	35/35ème
Responsable du service prévention et gestion des déchets	Adjoints techniques	35/35ème

- Dans le cadre de la gestion des mobilités :

Créations de postes			
Intitulé du poste / service	Cadres d'emplois	Quotité du poste	Date d'effet
Coordinateur des collectes	Agents de maîtrise	35/35ème	01/07/2026
Nombre de créations de postes		1	

Budget annexe – Autorisations du droit des sols :

- Dans le cadre de la promotion interne 2026 :

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260526-CC_20260526_103-DE

Créations de postes			
Intitulé du poste / service	**Cadres d'emplois**	**Quotité du poste**	**Date d'effet**
Instructeur des autorisations d'urbanisme	Rédacteurs	35/35ème	01/07/2026
Nombre de créations de postes		**1**	

Monsieur le président précise qu'en cas de nomination de l'agent, le poste ci-après sera supprimé lors d'un prochain conseil communautaire :

Suppressions de postes		
Intitulé du poste / service	**Cadres d'emplois**	**Quotité du poste**
Instructeur des autorisations d'urbanisme	Adjoints administratifs	35/35ème

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et systèmes d'informations » et ressources humaines » du 18 mai 2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 55
. **Pour** : 55
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0

. **Suffrages exprimés** : 55
. **Majorité absolue** : 28

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **CRÉE** conformément aux tableaux ci avant, 20 postes au tableau des emplois et des effectifs du budget principal de Ploërmel Communauté ;
- **SUPPRIME** conformément aux tableaux ci-avant, 6 postes au tableau des emplois et des effectifs du budget principal de Ploërmel Communauté ;
- **CRÉE** conformément aux tableaux ci avant, 4 postes au tableau des emplois et des effectifs du budget annexe « déchets TEOM » de Ploërmel Communauté ;
- **CRÉE** conformément aux tableaux ci avant, 1 poste au tableau des emplois et des effectifs du budget annexe « autorisations du droit des sols » de Ploërmel Communauté ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté,
Christophe LAUNAY

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.